



MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR

LE CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN-CSN

À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de

La consultation du site Ray-Mont Logistiques-Secteur Assomption Sud

7 novembre 2024

TABLES DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN–CSN.....	p.3
INTRODUCTION.....	p.4
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	p.5
CONCLUSION.....	p.7

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2021
www.ccmm-csn.qc.ca

PRÉSENTATION DU CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN–CSN

Organisation affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (CCMM–CSN) regroupe plus de 110 000 travailleuses et travailleurs, répartis au sein de plus de 375 syndicats affiliés à la CSN sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval, du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James.

Le CCMM–CSN compte dans ses rangs des femmes et des hommes qui travaillent dans tous les secteurs d’emplois, tant dans les services publics que privés, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans le réseau de l’éducation, des CPE aux universités, dans l’industrie manufacturière, les commerces, les bureaux, les médias, la culture, les organismes gouvernementaux, ainsi que dans le secteur de la construction.

Il a, entre autres, pour mandat d’appuyer les luttes des membres de ses syndicats affiliés pour de meilleures conditions de travail, mais aussi celui de les représenter sur des enjeux sociaux et politiques qui les touchent comme citoyennes et citoyens. Le CCMM–CSN lutte pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus juste et plus respectueuse de l’environnement.

INTRODUCTION

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (CCMM–CSN) tient à remercier l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la consultation sur l’optimisation des activités sur le site de Ray-Mont Logistiques (RML) dans le secteur Assomption Sud — Longue-Pointe. Le CCMM–CSN revendique des espaces de consultation publique qui favorisent une réelle participation citoyenne depuis fort longtemps.

Le CCMM–CSN croit qu’il est important de faire connaître son point de vue quant à l’implantation de Ray-Mont Logistiques dans l’est de Montréal, car de nombreuses dérogations demandées par RML sont préoccupantes. Plusieurs de nos membres habitent ou travaillent non loin du site, ce qui nous a convaincus de les supporter dans cette cause, en déposant le présent mémoire.

Lors de notre assemblée générale du 5 avril 2023, les syndicats que nous représentons, ont mandaté le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN pour soutenir la lutte du groupe citoyen Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM en adoptant cette proposition :

« Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN soutienne les luttes citoyennes du groupe Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM pour la protection des milieux naturels dont le boisé Steinberg, pour la réduction des nuisances et la cohabitation harmonieuse des secteurs résidentiels et industriels. »

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Transparence nécessaire

Ce serait un euphémisme de dire que le lien de confiance entre les résidentes et résidents du quartier et Ray-Mont Logistiques est inexistant, tout comme l'adhésion de la population au projet. Depuis le début de son implantation, Ray-Mont Logistiques (RML) n'a peu ou pas consulté la population et les organisations de la société civile.

Nous pensons qu'il est impératif que la compagnie exerce une réelle transparence, qu'il s'agisse de leurs demandes adressées aux divers paliers de gouvernements, en rendant public les documents pertinents, les différents scénarios, échéanciers et les tests réalisés. Les habitants qui résident dans le quartier, dont plusieurs sont des familles sont les mieux placés pour identifier les problèmes qu'ils vivent au quotidien. Les questions et les inquiétudes posées par la population ne sont pas à prendre à la légère et RML se doit d'y répondre de façon transparente et convaincante.

Pratiques en droit du travail contestable

À titre d'organisation syndicale, nous tenons à souligner que les pratiques de l'entreprise en matière de droit du travail sont fort contestables, comme l'a démontré, entre autres, l'Institut de recherche et d'information sociale (IRIS) en relatant le combat qui a été mené par un travailleur pour être mieux indemnisé par RML lors de son congédiement, ainsi que les obligations de celui-ci face aux travailleurs.

¹Le droit du travail selon Ray-Mont Logistiques, IRIS, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/economie-et-capitalisme/le-droit-du-travail-selon-ray-mont-logistiques/> (4 juillet 2022)

Les nuisances sonores doivent être prises au sérieux

Lors de la période de questions du 16 octobre 2024, l'OCPM fut à même de constater que la cohabitation avec la population est loin d'être harmonieuse. Notamment, les nuisances sonores occasionnées par Ray-Mont Logistiques sont un réel enjeu.

Dans l'évaluation de la situation, nous devons tenir compte des nuisances liées aux nombreux va-et-vient des camions, mais également les passages des trains et les divers travaux sur le site. L'entrepreneur doit prendre au sérieux les inquiétudes que vivent les citoyennes et citoyens. Des tests devront être faits de façon régulière pour s'assurer que l'environnement sonore reste acceptable pour la population. Si ce n'est pas le cas, des mesures supplémentaires d'atténuation du bruit devront être mises en place pour assurer la quiétude du quartier.

¹ Le droit du travail selon Ray-Mont Logistiques, IRIS, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/economie-et-capitalisme/le-droit-du-travail-selon-ray-mont-logistiques/> (4 juillet 2022)

Présentement, Ray-Mont Logistiques opère de 7 h à 19 h, ce qui représente une période de douze heures par jour. RML a placé une requête au ministère de *l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* pour pouvoir élargir ses heures d'opération.

Nous pensons que cette requête n'est pas acceptable considérant qu'il est plus que nécessaire d'assurer la tranquillité des ménages et des familles qui doivent subir quotidiennement tous ces préjudices, notamment les nuisances sonores. Dans ses recommandations, l'OCPM doit considérer que le prolongement des heures d'opération de Ray-Mont Logistiques ne pourra qu'aggraver la situation actuelle, qui est déjà insoutenable pour la population du secteur. **La Ville de Montréal se doit de baliser au maximum les demandes de dérogations.**

Augmenter la biodiversité

En décembre 2022, Montréal recevait la COP15 sur la biodiversité. Elle a servi, en autres, à prendre collectivement conscience de l'importance de la biodiversité dans la lutte aux changements climatiques, par exemple, en réduisant les îlots de chaleur.

Plus tôt dans la même année, on apprenait que trois secteurs de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve se retrouvaient dans la liste des pires îlots de chaleur sur l'île de Montréal : Longue-Pointe, le secteur industriel Viauville /Notre-Dame-des-Victoires et les rives du Saint-Laurent, à la hauteur de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.²

2. Des îlots de chaleur aux quatre coins de l'île de Montréal, Journal Métro, <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2863997/des-ilots-chaleur-aux-quatre-coins-lile-de-montreal/> (15 juillet 2022)

Nous ne ferons pas ici la liste des effets néfastes des îlots de chaleur sur la population, mais il y a matière à s'inquiéter, étant donné que le palmarès a été fait avant l'installation plus massive et les prochaines modifications.

Nous comprenons qu'en vertu du jugement de la Cour d'appel, s'il n'y avait pas d'entente avec la ville, RML n'a aucune obligation concernant la végétalisation et la plantation d'arbres. Cela étant dit, pour le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, il est inacceptable que la compagnie plante seulement 134 arbres sur les 1734 que la réglementation d'urbanisme de la Ville exige. Tout comme dans le cas du 4 % de végétalisation, **la ville se doit de faire pression sur la compagnie pour que le nombre d'arbres plantés corresponde à ce qui est prévu par le règlement.**

² Des îlots de chaleur aux quatre coins de l'île de Montréal, Journal Métro, <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2863997/des-ilots-chaleur-aux-quatre-coins-lile-de-montreal/> (15 juillet 2022)

La bande tampon du côté du quartier Viauville

Il est scandaleux que ce soient les citoyennes et citoyens qui par leurs taxes et leurs impôts doivent payer pour amoindrir les problèmes causés par Ray-Mont Logistiques, une entreprise privée. L'entreprise se décharge ainsi de sa responsabilité. **La moindre des choses serait que Ray-Mont Logistiques paie pour les modifications que la Ville de Montréal devra effectuer pour contrebalancer le retrait de la butte du terrain du promoteur.**

Pas de nouvelles routes

Pour le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, un transfert modal vers le transport collectif est essentiel dans une perspective de réduction de GES et de lutte aux changements climatiques. La création, par RML, de plus de 100 places de stationnements, alors que le règlement de la Ville en prévoit 4 fois moins est provoquant. Le CCMM–CSN invite l'OCPM à garder en tête qu'un stationnement d'un aussi grand nombre de véhicules, qui s'ajoute aux nombreux camions déjà prévus dans le secteur, provoquera inévitablement une dégradation de la situation qui est déjà inacceptable.

Un éventuel prolongement de l'axe Assomption-Souigny ne fera qu'augmenter le trafic, comme toute construction d'une nouvelle voie de circulation. Dans un secteur vulnérable comme celui qui accueille le projet RML, l'ajout de trafic induit par la prolongation de l'axe Assomption-Souigny, pourrait entraîner des conséquences négatives importantes pour la qualité de vie des résidentes et résidents du secteur.

CONCLUSION

Pour le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, le projet RML ne jouit d'aucune acceptabilité sociale. La Ville de Montréal doit se dresser contre les grands propriétaires institutionnels et corporatifs qui menacent nos espaces verts et nos quartiers, pour le bien-être des citoyennes et des citoyens, la confiance de la population face aux organes décisionnels ainsi que pour la protection de l'environnement.

Ray-Mont Logistiques doit sortir de sa tour d'ivoire et écouter réellement les préoccupations de la population et tenir compte des conséquences de son projet, déjà décriées par les locataires, propriétaires, groupes de la société civile et toutes les personnes qui vivent et vivront pendant des décennies les impacts négatifs liés aux activités de RML au quotidien.